

Blanc
Marins Elie Louis
Fortune
et
David
Josephine Jeanne

Du vingt-cinq février mil neuf-cent-vingt, à quatre heures du soir.

ACTE DE MARIAGE de Blanc Marins Elie Louis
Fortune
Agé de vingt-trois ans, né à La Valette du Var
département du Var le vingt-huit du mois
de janvier mil huit cent quatre-vingt-huit profession
d'apiculteur domicilié à La Valette du Var département
du Var fils unique de Blanc Augustin Jeanne
né à La Valette département

du Var profession de musicien
domicilié à La Valette département du Var
et de son épouse Marie Bon épouse de son vivant sans profession domiciliée à
La Valette du Var et qui ici vivent et consentent d'une part.

Et de David Josephine Jeanne

Agée de vingt-deux ans, née à Coulon
département du Var le dix du mois
de septembre mil huit cent quatre-vingt-huit profession
d'aucune domiciliée à La Garde département
du Var fille unique de David Antoine
Marcel né à La Garde département
du Var profession de chef ouvrier du port
domicilié à La Garde département du Var
et de sa mère Elisabeth Augustine Catherine née à La Garde
département du Var son épouse sans profession domiciliée à La Garde du Var
et qui ici vivent et consentent d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° La publication de mariage faite
sans opposition le samedi quatre février mil neuf-cent-
vingt, dernière affichée pendant le délai voulu par la loi.
2° Vu l'extraît de l'acte de naissance du futur époux.
3° Vu l'extraît de l'acte de décès de la mère du futur époux.
4° Vu l'extraît de l'acte de naissance de la future épouse.
5° Vu le certificat de non opposition délivré le vingt-cinq
février mil neuf-cent-vingt par le maire l'officier de
l'état civil de La Valette (Var).



et le tout en forme, de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier
public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage
concernant les droits et devoirs respectifs des époux.
Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code
civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'y a pas eu
contrat de mariage et la date du
de mois de mil neuf-cent
par devant le notaire à
département de

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un David Josephine
Jeanne et l'autre Blanc Marins Elie Louis Fortune.

Le tout en présence de Blanc Augustin
domicilié à La Valette département du Var
Agé de trente-quatre ans, profession d'ouvrier du
port, père du futur
De Blague Louis
domicilié à La Valette département du Var
Agé de trente-deux ans, profession d'ouvrier du
port, père du futur
De Andréin André
domicilié à Châteauneuf département du Var
Agé de cinquante-trois ans, profession de commis des
Postes et télégraphes, oncle du futur
Et de Chevillet François
domicilié à Coulon département du Var
Agé de vingt-huit ans, profession de comptable de
commerce, cousin germain du futur
Après quoi moi André Charles Maire de la
commune de La Garde

faisant fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que ledites
parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite
publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec
moi, par toutes les parties.
X. Approuvé des époux et voyés nuls.

David
Josephine
Blanc
David
Josephine
Blanc